



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 25 septembre 2011

COMMUNIQUER AVEC : Jeremy Harrison
613 782-8782

**Les projets de réforme du système financier marquent des avancées réelles,
selon le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney**

Washington – L'ambitieux programme de réformes que le G20 a adopté afin de renforcer le système financier mondial doit tenir compte de préoccupations légitimes, mais ne doit pas être entravé par le fatalisme de certains critiques, a déclaré le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, dans un discours prononcé aujourd'hui.

« La triste expérience des dernières années montre l'ampleur des progrès à accomplir pour rehausser l'efficacité et la résilience du système financier mondial », a indiqué le gouverneur devant l'Institut of International Finance, tout en relevant que la récession mondiale avait entraîné des pertes de production de quelque 4 billions de dollars et la destruction de près de 28 millions d'emplois. « C'est par des intentions claires et une détermination à toutes épreuves dans la mise en œuvre que l'on pourra y parvenir. Les projets de réforme en cours marquent des avancées réelles. »

Le gouverneur Carney a abordé trois préoccupations exprimées par les institutions financières à propos du programme de réformes :

1. **La cohérence de la mise en œuvre du programme parmi les pays** : Plusieurs mesures nouvelles aideront à atténuer les différences injustifiées dans la mise en œuvre des règles de Bâle III entre les pays, qu'elles concernent le nouveau ratio de levier ou les améliorations relatives aux processus de surveillance mutuelle auxquels se soumettent les pays membres du Comité de Bâle, a déclaré le gouverneur. Il a cependant souligné que, pour favoriser un esprit d'émulation, les règles de Bâle III « ont toujours été – et demeurent – des exigences internationales minimales, et elles ne s'appliquent pas forcément de manière uniforme. »
2. **La possibilité d'un arbitrage réglementaire substantiel au sein du système bancaire parallèle** : Les actions d'ordre réglementaires qui sont actuellement envisagées en vue de concilier la nécessité d'atténuer les risques systémiques avec le besoin de préserver les avantages associés à un secteur bancaire parallèle innovant doivent tenir compte du caractère mouvant des activités de ce secteur. « Quelles que soient les décisions qui seront prises dans les mois à venir, personne ne devrait avoir le sentiment du devoir accompli », a poursuivi le gouverneur Carney. « La résilience du système passe obligatoirement par un suivi, une surveillance et une réglementation dynamiques du secteur bancaire parallèle. »
3. **Les conséquences macroéconomiques des réformes** : Si l'assombrissement des perspectives économiques dans le monde a des répercussions sur les résultats des banques, il ne justifie pas un report de la mise en œuvre de Bâle III, a affirmé le gouverneur. Il a rappelé que, selon le calendrier qui a été adopté, la mise en œuvre de Bâle III débutera en 2013 et s'achèvera en 2019. « Il est difficile de croire que le report de cette échéance aurait un effet notable sur les résultats économiques réels », a-t-il déclaré. « Si certaines institutions ressentent actuellement des pressions, c'est que pendant trop longtemps, elles n'en ont pas fait assez, et non pas parce qu'on leur demande d'en faire trop, trop vite. »

En conclusion, le gouverneur a prévenu qu'il importe de garder en tête les limites de toute réglementation. « De nouvelles et de meilleures règles sont indispensables, mais non suffisantes », a-t-il dit. « Il se trouvera toujours des acteurs pour tenter de les contourner. [...] C'est pourquoi la surveillance est fondamentale. Les règles ne sont efficaces que si les organismes de contrôle les font respecter, en s'attachant non seulement à leur lettre mais aussi à leur esprit. »